



**ESSAIS. Résidence d'été pour traducteurs étrangers en italien
Fondation Ugo Da Como - Lonato del Garda (Brescia)**

Appel à la sélection de candidats

ÉTANT DONNÉ QUE

la Fondation Ugo da Como - www.fondazioneugodacomo.it - fondée par décret royal en 1942, est une institution privée située à Lonato del Garda (Brescia);

l'objet statutaire de la Fondation est de « promouvoir et encourager les études, en stimulant leur amour chez les jeunes » et elle exerce son activité en veillant à la conservation des collections historiques, des livres, des fonds d'archives et artistiques, ainsi que du remarquable patrimoine architectural monumental;

la Fondation et le Centre du livre et de la lecture - www.cepell.it - Institut autonome du Ministère de la Culture (MiC), appartenant à la Direction générale des bibliothèques et des droits d'auteur, ont signé un accord dans le but d'encourager la traduction des livres italiens à l'étranger, afin de promouvoir la littérature contemporaine même en traduction, avec une référence particulière à la traduction de l'italien vers l'allemand, l'anglais et le français et à la production italienne des essais;

Compte tenu de ce qui précède, on communique ce qui suit

1er

Un appel d'offres est annoncé pour l'attribution de n. 6 places réservées aux traducteurs allemands, anglais et français langue maternelle, au nombre de 2 unités pour chacune des langues mentionnées, pour un séjour mensuel à effectuer en juillet 2023 chez la Fondation Ugo Da Como, qui mettra à disposition dans ce but ses installations: la bibliothèque, les archives et qui assurera à chacun des traducteurs l'hébergement et la pension. Il faut préciser qu'il n'y a pas de remboursement des frais de déplacement ou de tout autre type de frais en faveur des boursiers.

2

Pour participer à cet appel, il faut satisfaire aux exigences suivantes :

- être de langue maternelle allemande, anglaise ou française;
- avoir un contrat éditorial pour la traduction d'une œuvre d'essais italienne dans sa langue maternelle ou, sinon, un projet de traduction en cours.

3

Les demandes de participation, établies sur papier libre en italien, portant la déclaration de possession des conditions prévues à l'article 2, doivent être envoyées par courrier électronique à la Fondation Ugo Da Como à l'adresse essays@fondazioneugodacomo.it au plus tard le 30 avril 2023 à 18h00, accompagnées des documents suivants:

- curriculum vitae accompagné de la liste des traductions publiées;



- contrat ou lettre de pré-contrat éditorial pour la traduction d'une œuvre italienne en allemand, anglais ou français;
- projet de traduction d'une œuvre italienne d'essais;
- copie d'une carte ou d'une pièce d'identité en cours de validité.

4

Les candidatures seront évaluées par une commission d'examen nommée par la Fondation après la date limite de l'appel.

Les demandes régulièrement reçues seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Curriculum vitae et traductions publiées du candidat – au maximum 50/100;
- Pertinence de l'auteur italien ou du sujet de la traduction mentionné dans le projet – au maximum 20/100;
- Projet de traduction d'une œuvre italienne en allemand, en anglais ou en français – au maximum 20/100.
- Lettre précontractuelle d'accord éditorial ou contrat pour la traduction d'une œuvre italienne (de préférence non romanesque) dans la langue étrangère – au maximum 10/100.

Les candidats ayant obtenu au moins 70/100 points seront considérés comme éligibles.

Dans le cas où il n'y aura pas au moins 2 (deux) candidats aptes à une ou plusieurs langues, les cessionnaires seront désignés par barème, quelle que soit leur langue d'origine.

À l'issue des évaluations, la Commission établira un rapport comprenant une liste de classement, à la suite de laquelle, à la seule discrétion de la Commission, seront communiqués les assignataires des places disponibles pour la Résidence.

Les nouvelles bénéficieront d'une diffusion et d'une publicité maximales sur tous les canaux de communication utilisés par la Fondation et le Cepell, également par le biais des Ambassades, des Consulats italiens et des Instituts culturels italiens.

5

Pendant la période de résidence les candidats désignés devront participer à des réunions publiques (événements collatéraux avec des écrivains, des journalistes, des traducteurs, des éditeurs, des intellectuels à divers titres) liées aux activités culturelles de la Fondation et du Centre du livre et de la lecture.

6

Conformément au décret législatif 196/2003 (Code de confidentialité) et au règlement (UE) 2016/679, les données personnelles fournies par les candidats seront collectées à la Fondation Ugo Da Como et traitées exclusivement aux fins de la gestion de la procédure de sélection en question et pour toute relation avec l'assignataire. L'intéressé a également le droit d'accéder aux données le concernant, de les mettre à jour, de les rectifier, de les intégrer et de demander leur annulation, ainsi que le droit de s'opposer à leur traitement pour des motifs légitimes.

Le Président de la Fondation Ugo Da Como
Sergio Onger

Le Directeur général de la Fondation Ugo Da Como
Giovanna Nocivelli